

2020-CSSYN-47

Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le :
AR n°:

# **DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL**

Délibération relative à la création d'un poste de renfort temporaire et à la mise à jour du tableau des effectifs

Le 25 juin 2020, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 19 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

Considérant que Seine-et-Yvelines Numérique exerce une activité majoritairement industrielle et commerciale, et qu'en conséquence son personnel est soumis au droit du travail, à l'exception de son directeur général, qui reste obligatoirement un agent de droit public ;

Considérant que des agents de droit public peuvent être mis à disposition de Seine et Yvelines Numérique, y compris sur des emplois de droit privé ;

Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20200625-2020-CSSYN-47-DE Date de réception préfecture : 25/06/2020

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE la création à compter du 1er juin 2020 :

#### YNCA

du poste de RENFORT ACHETEUR Groupe E, Seuil 1 de la Convention collective des télécommunications (équivalent au grade « attaché», cat. A)

Article 2 - APPROUVE la modification à compter du 15 juin 2020 :

### **INFRASTRUCTURES**

 du poste d'Ingénieur Réseau, Groupe E de la Convention collctive des télécommunications (équivalent au grade « ingénieur », cat. A) en <u>Ingénieur réseau et systèmes</u>, groupe E, seuil
 3

Article 3 - DIT que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 12 article 64111.

Artilce 4 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. conv		Réf. Fonction publique territoriale	
		Groupe	Seuil	Grade	
	Direction				
D1	Directeur Général	Sans ol	ojet	Administrateur	
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef	
	Administration				
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché	
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché	
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché	
ADM4	Gestionnaire administrative et comptable	E	1 bis	Rédacteur	
ADM5	Comptable	С	3	Rédacteur	
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché	
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché	
ADM8	Comptable	С	1	Rédacteur	
ADM9	Renfort administratif	С	3	Rédacteur	
ADM10	Responsable comptable	F	1	Attaché	
	Vidéoprotection				
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché	
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F	1	Ingénieur	
VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur	
VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur	
	Infrastructures				
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché	
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	Е	1 bis	Ingénieur	
INF3	Directeur de projets THD	FACC	Accusé de réception en préfecture		
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	₫ 078-	E 078-200062248-20200625-2020- CSSYN-47-DE		

Date de réception préfectur 25/06/2020

INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
	Numérique éducatif			
NE1	Directeur activité "numérique pour l'éducation"	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	Е	3	Attaché
NE3	Chef de projets	Е	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	Е	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	Е	1bis	Ingénieur
NE7	Admnistrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT	F	2	Attaché
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	Е	3	Attaché
NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maitrise
NE11	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE12	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	С	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	С	1	Agent de maitrise
SE10	Gestionnaire de parc	Е	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	Е	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	С	1	Agent de maitrise
SE16	Opérateur de videoprotection	С	1	Agent de maitrise
SE17	Opérateur de videoprotection	С	1	Agent de maitrise
SE18	Opérateur de videoprotection	С	1	Agent de maitrise
SE19	Opérateur de videoprotection	С	(*)	Agent de maitrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	Е	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
	Direction développement, qualité, transformation			
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	Е	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	Acc	1 Isé de r	Attaché éception en préfecture
CRE4	Chargé de relations extérieures	Accusé de réception en préfecture F 078-200062248-20200625-2020- CSSYN-47-DE Date de réception préfecture		

CRE5	Attaché Technico-commercial	Е	3	Attaché
	Archivage Electronique			
AE1	Directeur Métier Archivage Eletronique	F	1	Attaché
AE2	Expert Métier Archivage Electronique	Е	1	Attaché
	YNCA			
CA1	Responsable Centrale d'Achats	Е	3	Attaché
CA2	Acheteur - renfort	Е	1	Attaché
	PMO			
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

<sup>(\*) :</sup> le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut etre arreté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER Président du Comité Syndical Seine-et-Yvelines Numérique

# **COMITÉ SYNDICAL**

Délibération relative à la création de six postes et à la mise à jour du tableau des effectifs

Président de séance : Monsieur Pierre Bédier			
<u>Présent :</u>			
Absents EXCUSÉS :			

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	

Adopté à l'unanimité